

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

La commune de LE LAUZET UBAYE organise un concours photos pour permettre à tous, enfant ou adulte, de donner leur vision de leur lieu de vie. Il peut s'agir d'un endroit, d'un événement, de tout ce qui peut définir notre commune à travers l'œil du photographe.

Vous êtes habitant permanent, ponctuel, salarié, visiteur de notre commune ? Chaque jour vous êtes amenés à observer la diversité des paysages, des habitants, de la faune, la flore ou encore les lieux patrimoniaux du village.

Des espaces extérieurs ou semi-extérieurs où l'on se croise, où l'on se côtoie, où l'on échange : notre centre village, nos hameaux, nos lacs, rues, événements festifs et collectifs... tous racontent un territoire vivant, accueillant et solidaire, façonné par la diversité de ses usages et de ses cultures. Leur mise en lumière valorise un patrimoine du quotidien.

**Notre commune est extraordinaire, prouvez-le en photo !**

## 1. THEME DU CONCOURS PHOTOS

La commune du Lauzet-Ubaye organise un concours photographique gratuit, sur le thème

**« Votre vision du Lauzet-Ubaye ».**

## 2. CATEGORIES

Le concours comprend deux catégories de participants :

- Catégorie jeunesse (pour les enfants de moins de 16 ans)
- Catégorie adulte (à partir de 16 ans).

## 3. DUREE DU CONCOURS

Le concours aura lieu du 15 juin au 15 septembre 2026, date limite de dépôt des fichiers photos.

## 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. La seule obligation est que les photos soient prises sur le territoire de la commune. Sont exclus les membres du jury.

Chaque participant doit obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée et ne peut présenter qu'une seule photo au concours.

Il doit envoyer la photo en noir et blanc, en couleur ou sépia, au format 4 :3, numérique 300dpi, par courriel à l'adresse **concoursphotos.lauzet@gmail.com** accompagné de l'annexe 1 du présent règlement complété.

Lors de l'envoi de la photo, le fichier jpeg devra être renommé de la manière suivante « **NOM-PRENOM-2026** ».

Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera transmis à chaque participant. Les personnes mineures doivent fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement).

## 5. JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION

Le jury du concours est composé de 6 membres :

- Madame Soizic Pignatel, présidente du jury

- Monsieur Roger Fulbert
- Monsieur Nicolas Delevacque
- Madame Léa Fourgeaud
- Madame Gwendoline Chatel
- Un adolescent de la commune pour apporter un autre regard

Le jury aura pour mission de sélectionner à huis clos les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourra connaître les noms des auteurs des clichés que la chargée de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection sont : le respect du thème, la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue), la puissance d'évocation du cliché.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, non réalisées sur le territoire de la commune, portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement. Le jury du concours se réserve également le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Chaque jury sélectionnera les 5 photos qu'il préfère et attribuera des notes de 5 à 1 (5 à la photo qu'il juge la meilleure, 4 à la suivante et ainsi de suite jusqu'à la cinquième). Toutes les notes des jurys seront additionnées. La photo ayant le plus de points sera désignée vainqueur. En cas d'égalité, la voix de la présidente du jury sera prépondérante.

## 6. PRIX ET RECOMPENSES

Tous les participants seront invités par courriel à la remise des résultats.

Il sera proposé un prix aux 3 premiers lauréats de la catégorie jeunesse sous forme de bons d'achats à Intersport Barcelonnette :

- 1er prix : valeur de 40 €
- 2ème prix : valeur de 30 €
- 3ème prix : valeur de 20 €

Il sera proposé un prix aux 3 premiers lauréats de la catégorie adulte sous forme de bons d'achats dans les commerces locaux (la ferme aux saveurs, le relais du lac, la buvette, Na! Dej', Anaconda, Oueds and Rios (paddle), Hibiscus massages) :

- 1er prix : valeur de 70 €
- 2ème prix : valeur de 50 €
- 3ème prix : valeur de 30 €

Le jury se réunira à partir du 16 septembre 2026.

Les photos retenues pour participer au concours seront exposées dans la salle de l'hôtel Derbez et resteront visibles du 19 septembre au 31 octobre 2026.

La proclamation des résultats et remise des prix se dérouleront le samedi 19 septembre 2026 dans la salle de l'hôtel Derbez. Les résultats seront visibles sur le site internet de la commune.

En cas de participation insuffisante à ce concours, celui-ci sera annulé.

## 7. RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice de la Commune, sur tous supports, sans limitation géographique et ce durant 100 ans. A chaque publication, la Commune mentionnera l'identité du photographe (prénom et nom).

L'impression numérique des photos sera à la charge de la mairie, les travaux ainsi imprimés seront la propriété de la mairie, qui se réserve de droit d'en faire tout usage qui lui conviendra (expositions, affichage à la mairie...).

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

La commune de LE LAUZET UBAYE décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 3 et 4).

Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin ...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), ou bien si la photo est prise depuis un espace public, l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la Commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale.

Il reconnaît que la commune ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

## 8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible à la mairie.

## 9. Annexes

Annexe 1 : Fiche d'informations

Annexe 2 : autorisation parentale pour les participants mineurs

Annexe 2 : autorisation libre de l'usage de l'image de la personne photographiée

Annexe 3 : autorisation libre de l'usage de l'image d'un lieu privé

**ANNEXE 1**  
**CONCOURS PHOTOS**  
« *Votre vision du Lauzet-Ubaye* »

**Fiche de renseignements à joindre obligatoirement avec la photo envoyée**  
À l'adresse mail : [concoursphotos.lauzet@gmail.com](mailto:concoursphotos.lauzet@gmail.com)

**1. Le participant**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Code postal :

Commune : Téléphone :

Adresse e-mail :

Catégorie de concours

Concours des enfants


Concours des adultes

**2. Informations sur la photographie proposée**

Date de la prise de vue :

Légende/Description (5 lignes max) : (Indiquez au minimum le lieu de la prise de vue. Vous pouvez également préciser le contexte, l'intention, le lien avec le thème)

**3. Déclaration d'auteur**

Je certifie être l'auteur de la photographie soumise.

Je garantis que cette photographie est originale, non retouchée par IA et ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Lorsque la photographie comporte une ou plusieurs personnes tierces identifiables, j'atteste avoir obtenu l'accord écrit de ces personnes (annexe 1 jointe).

**4. Autorisations**

4.1. Droit à l'image des personnes photographiées

Je joins les autorisations nécessaires signées des personnes reconnaissables à l'image ou sur la libre utilisation de l'image d'un lieu privé

5.2. Autorisation de diffusion

J'autorise La commune du Lauzet-Ubaye à utiliser la photographie dans le cadre du concours et de sa promotion (exposition, brochure, supports numériques, réseaux sociaux, presse...).

**ANNEXE 1**  
**CONCOURS PHOTOS**  
*« Votre vision du Lauzet-Ubaye »*

**Fiche de renseignement à joindre obligatoirement avec la photo envoyée**  
À l'adresse mail : [concoursphotos.lauzet@gmail.com](mailto:concoursphotos.lauzet@gmail.com)

**5. Engagement**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement complet du concours photos « *Votre vision du Lauzet-Ubaye* »

Je m'engage à en respecter toutes les dispositions.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »:

Rappel de la thématique et de l'objectif du concours photos

La commune du Lauzet-Ubaye organise un concours photographique gratuit, sur le thème « *Votre vision du Lauzet-Ubaye* »

Vous êtes habitant permanent, ponctuel, salarié, visiteur de notre commune ? Chaque jour vous êtes amenés à observer la diversité des paysages, des habitants, de la faune, la flore ou encore les lieux patrimoniaux du village.

Le concours photos vous propose de partager ce regard sur les lieux de vie du territoire, dans toute leur diversité.

Ce que vous pouvez photographier :

- Des habitants (avec leur accord)
- Des paysages, le village ou les hameaux
- La faune, la flore
- Des événements festifs
- Des bâtiments patrimoniaux

**ANNEXE 2**  
**CONCOURS PHOTOS**  
*« Votre vision du Lauzet-Ubaye »*

Autorisation parentale pour les participants mineurs

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

En ma qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM .....

Prénom .....

Né(e) le .....

A participer au concours photo organisé par la commune de le Lauzet-Ubaye

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo (consultable à la mairie ou sur demande au mail suivant : [concoursphotos.lauzet@gmail.com](mailto:concoursphotos.lauzet@gmail.com)).

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**ANNEXE 3**  
**CONCOURS PHOTOS**  
*« Votre vision du Lauzet-Ubaye »*

Autorisation sur la libre utilisation de l'image de la personne photographiée

Je soussigné .....

Demeurant .....

Téléphone .....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée, par le candidat photographe [nom du photographe] : ..... agissant dans le cadre du concours photos **« Votre vision du Lauzet-Ubaye »**

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photos organisé par la Commune de Le Lauzet-Ubaye.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à ..... le .....

Signature de la personne photographiée précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du photographe précédée de la mention « lu et approuvé »

**ANNEXE 4**  
**CONCOURS PHOTOS**  
*« Votre vision du Lauzet-Ubaye »*

Autorisation sur la libre utilisation de l'image d'un lieu privé

Je soussigné(e),

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

autorise Mme/M.....

A photographier et à utiliser la photographie de.....

Prise le .....

Au lieu suivant m'appartenant .....

Dans le cadre du concours photos organisé par la commune de Le Lauzet-Ubaye.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la commune de Le Lauzet-Ubaye, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Fait à : ....., le .....

Signature du ou des propriétaire(s) précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du photographe précédée de la mention « lu et approuvé »